

Le financement des parcours de VAE

Jeudi 17 septembre de 14h à 15h30



Présentation du cycle

Le Réseau des Carif-Oref vous propose en 2026, un cycle de cinq webinaires pour mieux appréhender les évolutions du dispositif.

Ce cycle de professionnalisation s'adresse à l'ensemble des acteurs impliqués dans le conseil et l'accompagnement à la VAE.

Cette action bénéficie du soutien et de la participation du ministère du Travail et des Solidarités.



Présentation du cycle

Le cycle se déploie tout au long de l'année 2026.

- # 1** **Parcours VAE : quelles actualités pour 2026 ?**
- # 2** **Diplômes, titres pro, CQP : choisir la bonne certification en VAE**
- # 3** **Le rôle clé des architectes accompagnateurs de parcours**
- # 4** **Financement des parcours VAE : selon les profils des candidats**
le 17 septembre 2026
- # 5** **Déployer la VAE en projet collectif : enjeux et retours d'expérience**
le 26 novembre 2026

Co animation

Karine Barthelemi,
Responsable du Carif Guadeloupe

Christophe Croze,
Chargé de mission, Cap Métiers, Carif-Oref Nouvelle Aquitaine

Caroline Jeanne-Rose,
Animatrice La Place, Carif-Oref Mayotte

Sébastien Seguin,
Chargé de mission, C2RP, Carif-Oref des Hauts-de-France

Interactions et fonctionnalités

Interagissez

En posant vos questions via l'onglet « Chat »

Un temps de questions-réponses sera proposé à l'issue des interventions et en fin de webinaire



Replay et support de présentation

Seront disponibles sur le site du réseau des Carif - Oref.

Onglet « Kit ressources et webinaires »



**KITS RESSOURCES ET
WEBINAIRES**

[Consultez tous les kits ressources
et webinaires](#)

Sommaire

1. Les enjeux de financement d'un parcours VAE
2. Le rôle de la plateforme moncompteformation.gouv.fr
3. Le financement de la VAE par Transitions Pro
4. Le rôle des Opco et le soutien de l'Opco EP
5. Exemple d'abondement par France Travail Nouvelle-Aquitaine
6. L'aide du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

01

Les enjeux de financement d'un parcours VAE

Estelle Denis

DGEFP, *Cheffe de projet mise en œuvre de la réforme de la VAE*

Le financement de l'accompagnement à la VAE, un élément essentiel pour la réussite du parcours

Qu'est ce qui est payant dans une VAE ?

- Frais pédagogiques d'accompagnement : frais d'accompagnement (tout au long du parcours, et post jury en fonction d'une offre individualisée) * et éventuelles formations complémentaires*
- Frais liés à l'instruction du dossier de faisabilité**
- Frais de jury**
- Frais annexes (transport, hébergement...)

*Pris en charge par le CPF

**pris en charge par le CPF uniquement dans le cadre d'un parcours comprenant un accompagnement

Le financement de l'accompagnement à la VAE

La réforme de 2022, place l'accompagnement au centre du dispositif

L'accompagnement devient possible dès le début du parcours (diagnostic, aide à l'orientation, et à la rédaction du dossier de faisabilité), et à tout moment pour :

- Limiter les abandons (-10 % d'abandons par rapport à un parcours non accompagné)
- Favoriser les réussites (+5 points de validation totale, échec en dessous des 10%)
- Mieux orienter les dossiers (98% de recevabilité) et leur complétude (+15 points)

► *L'Architecte - accompagnateur de parcours doit également accompagner le candidat dans sa recherche de financement*

Le financement de l'accompagnement à la VAE

L'évolution du financement ...

Financement par l'Etat en 2023 et 2024 au lancement de la réforme ;

Octobre 2024 : financement par le droit commun de la FP (CPF, OPCO, régions, FT, entreprises etc...) ;

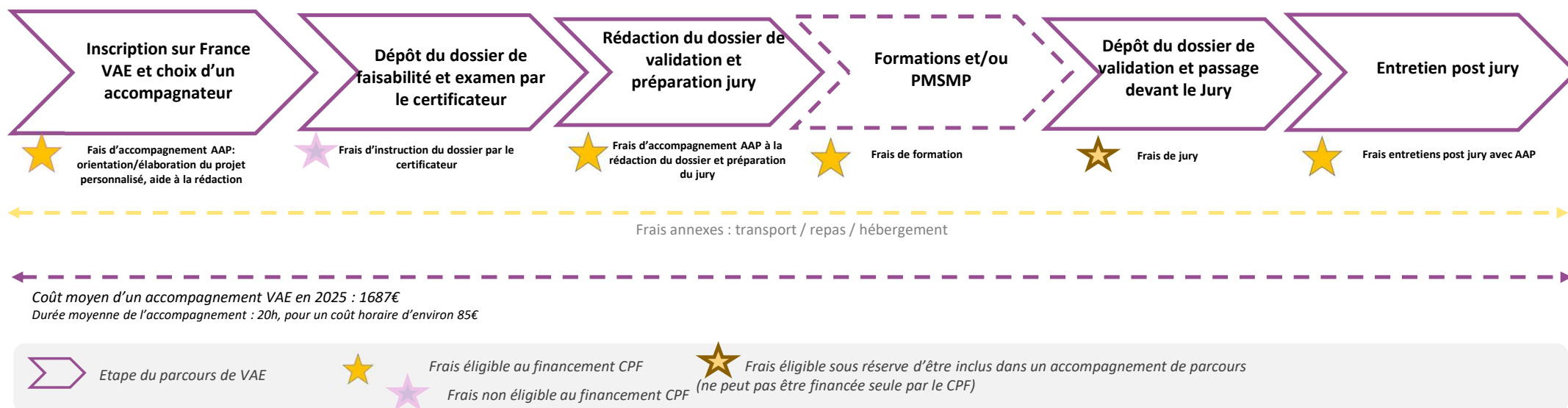
A ce jour, 75% des dossiers de VAE se réalisent sur financement CPF (hors financements directs, en particulier VAE collective)

... et son impact sur les parcours :

- ▶ Abandons inférieurs à 10% sur financement CPF, contre 25% sur financements Etat ;
- ▶ Le soutien des projets par l'employeur, notamment en VAE collective (financement, soutien en temps) a des impacts sur le délai de parcours et la réussite (8 mois de délais de parcours vs 11 mois en parcours individuel en moyenne, notamment 3,6 mois de rédaction du dossier de validation vs 7 mois en parcours individuel).

Les modalités d'accompagnement et donc de financement de la VAE sont cruciales pour la réussite des parcours : l'objectif est de donc de faciliter encore la co-construction du projet de VAE avec l'employeur et de promouvoir la VAE collective pour encore favoriser la réussite des parcours.

Les différents coûts à envisager dans un parcours VAE



A noter : le parcours de VAE est défini par l'architecte accompagnateur de parcours **en fonction des besoins du candidat** : les frais ci-dessus ne sont donc pas systématiquement cumulés. L'architecte accompagnateur de parcours est aussi chargé d'accompagner le candidat dans la recherche de financement

Le rôle de la plateforme **moncompteformation.gouv.fr**

Philippe Brivet

Directeur de projets partenariats, CDC



Le dispositif VAE est éligible au CPF sans plafonnement

Les certifications et habilitations enregistrées dans le « **répertoire spécifique** » (RS)
► dans la limite d'un plafond

Le **Bilan de Compétences (BC)**
► dans la limite d'un plafond

Les actions de **Validation des acquis de l'expérience (VAE)**

► **sans limite de plafond**

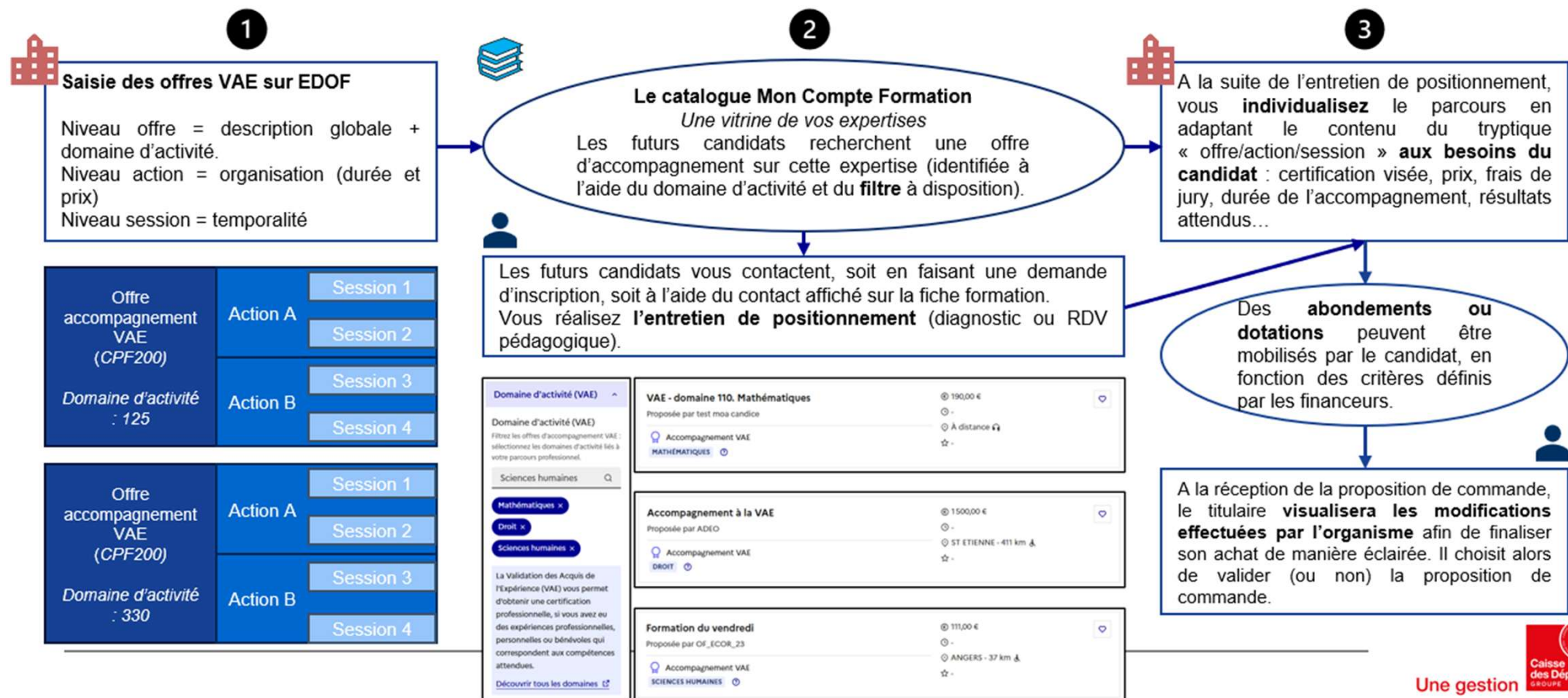
<https://of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/la-vae-evolue-ses-regles-deligibilite-aussi>



Les diplômes, les titres à finalité professionnelle, les certificats de qualification professionnelle (CQP), un ou des blocs de compétences d'un titre, à condition que ceux-ci soient inscrits au **Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)**
► **sans limite de plafond**

La préparation à l'épreuve théorique **du code de la route** et à l'épreuve pratique **du permis de conduire**
► dans la limite, pour les permis légers (A, B, BE), d'un plafond et d'un public restreint

La VAE sur MonCompteFormation, du catalogue au dossier



Une offre globale par domaine d'activité

Depuis le 19 février 2026 la Caisse des Dépôts attend que les organismes proposent une offre globale, par domaine d'activité couvert, présentant toutes les étapes d'un parcours de VAE.

EDOF permet d'intégrer des offres sur 65 champs sémantiques (domaines) du Formacode V14.



Les offres partielles ne sont pas acceptées au catalogue (« Accompagnement post-recevabilité», « jury », ...).

Le Catalogue n'a pas vocation à être exhaustif ni à répondre à toutes les demandes spécifiques.

L'offre sera personnalisée et adaptée aux besoins du candidat lors de la proposition de commande.

Une description standardisée des différentes offres VAE permettra de faciliter la lecture des futurs candidats.

Les évolutions de MCF en 2026 sur la VAE

Depuis le 9 juillet 2026 : l'OF doit, dans tous les dossiers VAE, renseigner dans un champ dédié la « certification visée » par le parcours de VAE. Cette information était auparavant renseignée dans les intitulés de dossier (comme conseillé dans les guides). La certification doit être inscrite au RNCP, être « active » et correspondre au domaine d'activité.

Depuis le **3 septembre 2026** : les candidats verront dans leur dossier :

- Les données relatives aux frais d'examen,
- Le domaine d'activité et la certification visée.

Octobre 2026 : Les candidats pourront vérifier, de façon visuelle, la personnalisation du contenu du dossier faite par l'OF depuis leur compte CPF.

Les prochaines évolutions à anticiper :

- À ce jour, les financeurs peuvent verser une dotation ciblant une action de VAE mais sans possibilité d'indiquer la certification visée. Prochainement, ils pourront cibler une certification du RNCP et préciser son mode d'obtention (formation continue ou VAE)...

Que se passe-t-il lorsque le solde CPF est insuffisant ?

Le titulaire peut co-financer lui-même l'achat de formation



Il paye **directement** sur Mon Compte Formation en carte bancaire en ligne.



Les financeurs peuvent cofinancer son projet de formation



Ce titulaire peut être éligible à une **politique de cofinancement d'un OPCO/branche (salarié) ou d'une Région (DE le plus souvent)** : il voit alors **automatiquement** le cofinancement au moment de l'achat de la formation.



L'employeur (le plus souvent) peut aider son collaborateur à monter en compétences. Vous pouvez alors **cofinancer** son projet en versant tout ou partie de la différence **directement** sur son CPF.

Les règles des abondements automatisés

1

AUTO

Le processus d'abondement automatisé, comme son nom l'indique, est **AUTOMATIQUE**.

Le titulaire **n'a pas de dossier à déposer** et l'OF **n'a pas de demande à effectuer** ni pour lui-même ni pour le compte du stagiaire

2



Lorsque le titulaire correspond **à tous les critères cumulatifs** définis par le financeur, l'abondement lui est **automatiquement proposé** sans aucune intervention de sa part ni celle de l'OF.

Le titulaire doit simplement cocher l'abondement du financeur pour en bénéficier (c'est la seule chose qui n'est pas automatique).

Si l'abondement n'est pas proposé, c'est que l'un (au moins) des critères définis par le financeur n'est pas respecté.

ATTENTION : si le titulaire a **suffisamment de droits CPF** pour acheter sa formation, **l'abondement ne lui sera pas proposé** car les droits CPF sont toujours consommés en premier. S'il y a plusieurs cofinancements, c'est l'abondement le plus favorable qui est proposé en premier. Si cet abondement est suffisant pour couvrir le reste à charge, le second abondement n'est pas proposé.

Comment apparaît l'abondement ?

Les cofinancements complémentaires par abondement sont **automatiquement** proposés aux titulaires éligibles

Le titulaire va :

- **Choisir sa formation**
- **Visualiser le prix**
- **Constater son reste à charge**

Au moment de la validation, **les financeurs** apparaissent automatiquement. Le bénéficiaire éligible à la politique d'abondement doit activer le curseur pour mettre à jour le plan de financement

Les droits CPF sont utilisés en priorité

Menu **MON COMPTE FORMATION** ?

Dossier de formation n°3962817259

Proposition de l'organisme

Votre demande d'inscription a été validée par l'organisme de formation. Des modifications peuvent avoir été effectuées, elles sont consultables depuis l'onglet Formation. Vous avez jusqu'au XX/XX/XXXX pour répondre à la proposition de l'organisme depuis l'onglet Financement. Passé ce délai, votre dossier sera annulé.

Financement Formation Mes informations

Prix de la formation

Prix de la formation (frais d'examen inclus)	2 400,00 €
Vos droits formation	- 500,00 €
Reste à payer	1 900,00 €

Aides au financement immédiates ?

RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE	☒	- 750,00 €
France Travail	☒	- 700,00 €
Reste à payer final		450,00 €

Les abondements à la VAE

Au 17 septembre 2026, on dénombre **14 financeurs actifs sur la plateforme Mon Compte Formation** (Régions, FAF et OPCO, branches) et 6 à venir dans les mois à venir.

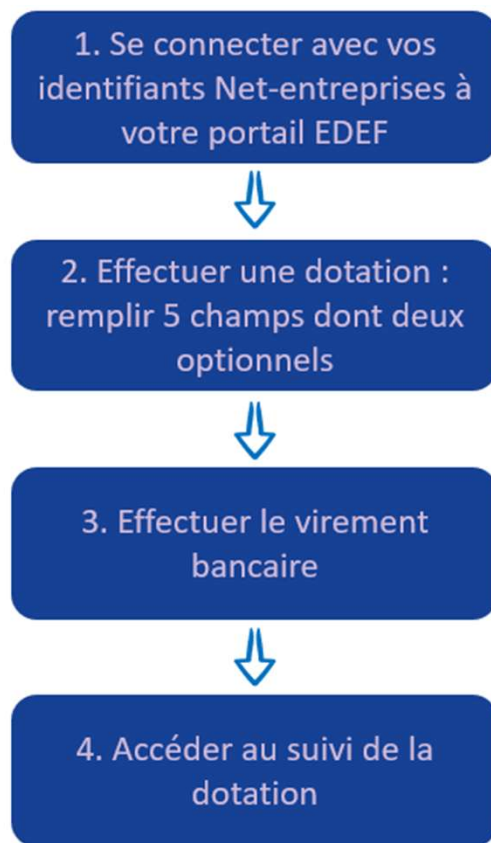
Plusieurs d'entre eux cofinancent la VAE par le processus d'abondements automatisés, dont :

- ▶ 2 Régions : Hauts-de-France et Centre-Val de Loire
- ▶ 4 Opco : AKTO (branche des Établissements d'Enseignement Privé), UNIFORMATION (UCANSS, ANEM), l'AFDAS et l'Opco Santé
- ▶ 1 FAF – AGEFICE, le fonds de financement des actions de formation à destination des Chefs d'Entreprise.

Aujourd'hui ces abondements visent l'action de VAE (CPF 200) sans plus de détails.

En Région Centre VDL, la Région abonde la VAE et la DR France Travail complète cet abondement ...

Le processus de la dotation en quelques étapes



Vous êtes en train d'attribuer une dotation volontaire

Tous les champs marqués d'un (*) sont obligatoires

Quelle est l'identité du bénéficiaire ?

Numéro de sécurité sociale*
1 11 11 11 111 111

13 chiffres

Nom de naissance*
dupond

Quel montant souhaitez-vous verser à ce bénéficiaire ?

Montant de la dotation*
4000

Montant en euros

Modifier la certification visée

Code ou intitulé de la certification
anglais à c1

Pour sélectionner une certification, veuillez saisir au minimum les trois premiers caractères de l'intitulé ou le code complet de la certification. Consulter [France Compétences](#).

Choix de la certification*
RS6586 - CLES B1 Anglais - Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur

La certification expire le 26/04/2027.

Quelle est la date de fin de validité de la dotation ? (optionnel)

Si vous ne saisissez pas de date de fin de validité de la dotation, vous ne pourrez pas prétendre à une demande de remboursement d'une dotation non consommée ou consommée partiellement par le titulaire.

Choisir une date de fin de validité (minimum 1 an)
13/05/2027

Format: JJ/MM/AAAA

→ VALIDER ET ACCÉDER AU RÉCAPITULATIF

➕ AJOUTER UN BÉNÉFICIAIRE

- Le **n° de sécurité sociale** de votre bénéficiaire
- Le **nom de naissance** de votre bénéficiaire
- Le **montant** que vous souhaitez lui attribuer
- Le **code et le libellé de la certification** que vous souhaitez proposer à votre / vos salariés en lien avec la dotation choisie (**Optionnel**)
- La date jusqu'à laquelle la dotation est mobilisable par le bénéficiaire

Les règles des dotations volontaires

1 Le processus de dotation volontaire est basé sur la co-construction d'un projet de formation.
Le titulaire est d'accord pour mobiliser son CPF et le financeur est d'accord pour cofinancer son projet en lui versant tout ou partie de la différence directement sur son CPF.

Le financeur dispose d'un espace dédié ([Espace des Employeurs et des Financeurs](#)) **pour :**

- Renseigner le ou les bénéficiaires souhaités
- 2** • Saisir la dotation (montant forfaitaire - 1 000€ par exemple - ou une fraction du coût de la formation - 50% par exemple)
- Cibler la certification à financer : certification du RNCP ou du Répertoire Spécifique, **action de VAE**, bilan de compétences...

3 Si la certification est mentionnée à la saisie de la dotation, le titulaire ne peut utiliser cette dotation que pour la certification ciblée.

4 Le financeur peut définir une date limite de validité au-delà de laquelle il peut demander le remboursement de la dotation non consommée

► **La dotation est mobilisée AVANT les droits CPF.**

Le financement de la VAE par Transitions Pro

Céline Czarny
Directrice générale Certif Pro
Coordination du réseau des Transitions Pro



Certif Pro et le réseau des associations Transitions Pro



Certif Pro est la tête de réseau des associations paritaires régionales Transitions Pro. Par l'ANI (Accord National Professionnel) du 19 mars 2019, Certif Pro a été chargé par les partenaires sociaux de coordonner et de faciliter cette transformation, puis d'assurer l'animation du réseau sur l'ensemble de ses missions, et de le représenter auprès de France Compétences et du ministère du Travail (DGEFP).



18 Transitions Pro, une association paritaire présente dans chaque région française.

450 collaborateurs, pour concrétiser la reconversion des salariés du privé.

Les dispositifs du réseau au service des transitions professionnelles

Projet de Transition Professionnelle (PTP)

« Se former pour changer de métier »

16 498 dossiers financés en 2025 (Dont PTP FIPU)

Pour un total de **492,9 M€** engagés en 2025

Prévention de l'usure professionnelle (FIPU)

« Choisir un nouveau métier pour préserver son capital santé » **874 salariés reconvertis** en 2025 pour un total de **26 M€** engagés

Prévention Usure Reconversion (PUR-C2P)

580 dossiers financés en 2025

Pour un total de **6M€** engagés

Démission-reconversion

« Accéder à l'assurance chômage pour une création/reprise d'entreprise, ou vous former à un nouveau métier. »

22 795 dossiers acceptés en **2025**

Certificat CléA

« Faire savoir qu'on peut évoluer en entreprise, même sans diplôme »

62 790 certificats délivrés par le réseau depuis 2020

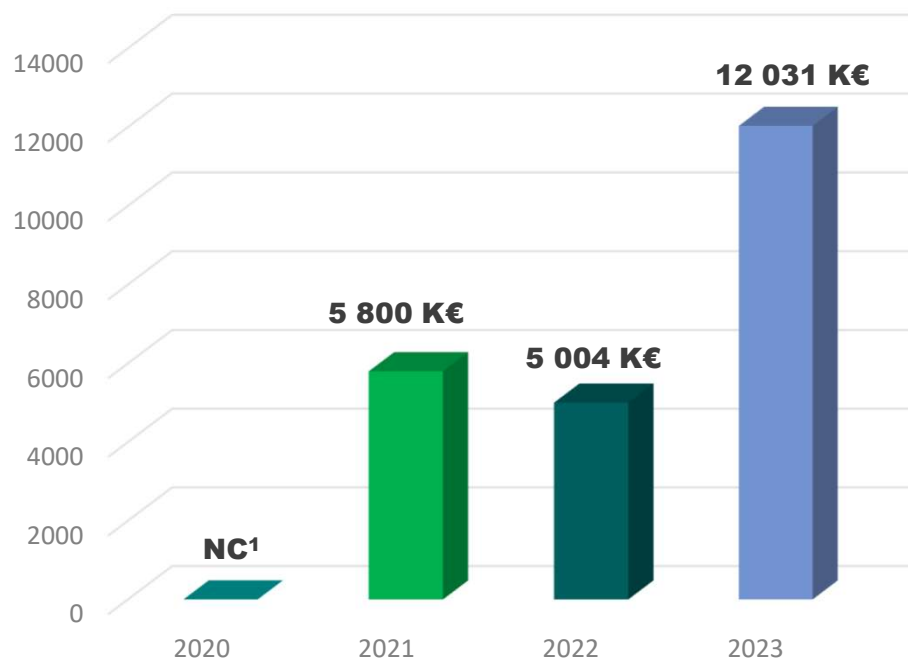
Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

« Décrocher un diplôme grâce à ses années d'expérience. »

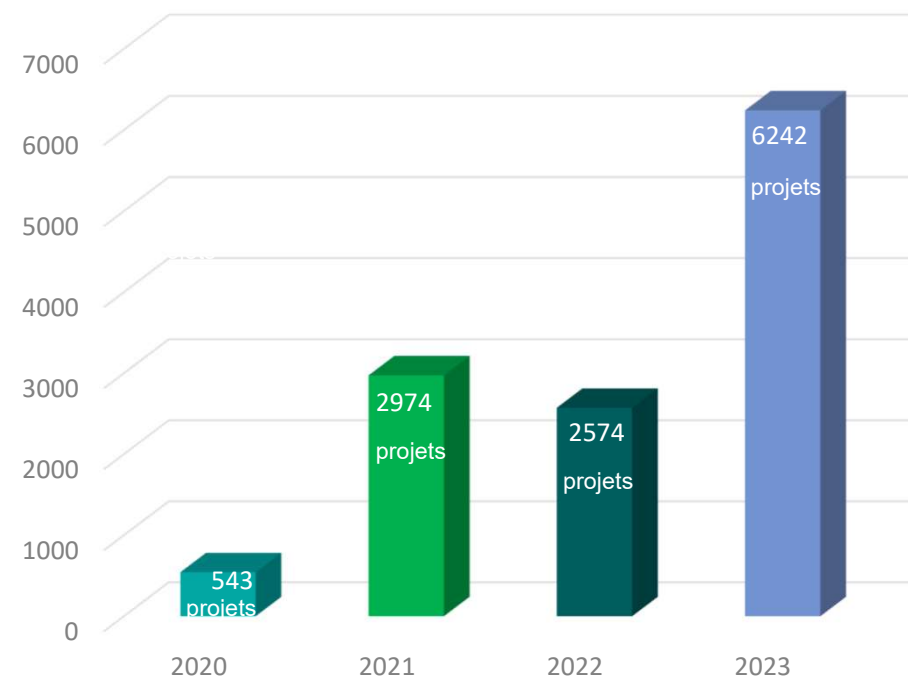
12 488 dossiers engagés entre 2020 et 2023, Pour un total de **23 M€** engagés.

Mise en œuvre de la VAE : bilan des réalisations 2020- 2024

Cumul nombre de dossiers VAE acceptés depuis 2020 : **12 488 dossiers pour 23 136 K€**



Evolution des montants engagés



Evolution des projets VAE financés

Le décret n°2026-678 du 27 juillet 2026

Ce que dit le décret
relatif au financement
de la VAE par
Transitions Pro

Frais éligibles VAE

- Les frais d'examen de la recevabilité
- Les frais d'accompagnement personnalisé du candidat
- Formations obligatoires ou complémentaires recommandées, le cas échéant, par le certificateur;
- Les frais de session d'évaluation
- Les frais annexes : Transport, Repas, Hébergement ;

Cadre contractuel VAE (2 cas de figure)

1. Sans engagement CPF – la décision de notification de la CPIR détaillant le montant et la répartition de la prise en charge pourra tenir lieu de convention, sous réserve de cosignature du candidat.
2. Avec engagement CPF – l'acceptation par le candidat des CGU par le candidat tient lieu de convention

Cadre décisionnel de Transitions Pro

- Les frais éligibles sont financés sur la base d'un montant forfaitaire de 2 000 euros.
- Refus de la prise en charge VAE Transitions Pro aux motifs suivants: administratif (absence de transmission de justificatif), insuffisance budgétaire (lorsque les demandes ne peuvent être toutes simultanément satisfaites), non-alignement avec les priorités d'intervention en matière de formation professionnelle de Transitions Pro

Aujourd'hui, quels enjeux autour du redémarrage de la VAE?

- Le réseau des Transitions Pro souhaite pleinement s'emparer de cette nouvelle opportunité de co-financer de la VAE
- Plusieurs points restent à éclaircir avant une mise en application pleine et entière du dispositif : par exemple, modalités de mobilisation du CPF, articulation VAE-PTP, etc.
- Le redémarrage sera progressif à compter de l'automne 2026 (redémarrage dans les mêmes conditions que 2024) jusqu'à une mise en œuvre pleine et entière au 01^{er} janvier 2027.

Comment mobiliser les Transitions Pro dans le cadre de la VAE?

- **Information en amont** : reprise progressive des sessions d'information animées par les AT PRO sur le thème de la VAE + mise à jour des sites internet régionaux
- **Création d'espace** : l'accès aux dossiers VAE se fera à partir du site internet des AT PRO.
- **Appui individuel** : possibilité de recevoir des informations dans la constitution du dossier (en fonction des régions).

Rôle des Opco et soutien de l'Opco EP

Marie-Andrée Gersen

*Responsable du conseil Antilles-Guyane OPCO des Entreprises
de Proximité*



Présentation de l'Opco EP



Se déploie sur tout
le territoire national

96 implantations territoriales
et plus de 1 100 salariés,
toujours au plus près du terrain

Rassemble le **plus grand nombre**
de TPE et d'apprentis

442 700 entreprises
dont 99% entreprises de moins
de 50 salariés

2,5 millions de salariés
dont 70% font partie
d'entreprises de moins
de 50 salariés

Recouvre des entreprises et des salariés
entrant dans le champ d'application
54 branches professionnelles
ainsi que des entreprises de l'interprofession
du périmètre d'intervention
de l'Opco des Entreprises de Proximité.

3 GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉS

ARTISANAT

PROFESSIONS LIBÉRALES

SERVICES ET COMMERCE AUX
PARTICULIERS ET AUX ENTREPRISES

Principales missions de l'Opco EP



ACCOMPAGNER LES
TPE-PME ET LEURS
SALARIÉS



PROMOUVOIR
L'ALTERNANCE



SOUTENIR LES BRANCHES
PROFESSIONNELLES

Le rôle des Opco dans les parcours VAE

Les Opco sont des partenaires des entreprises

Ils interviennent pour :

- informer les entreprises sur la VAE et ses modalités ;
- conseiller et orienter l'entreprise dans son projet ;
- accompagner la mobilisation des financements ;
- soutenir les démarches individuelles ou co-construites avec l'employeur, ainsi que les démarches de VAE collective.

Les Opco accompagnent les entreprises dans la construction et le financement de leurs projets de VAE, sans substituer aux certificateurs ni aux accompagnateurs VAE.

Notre objectif

Faciliter l'accès à la certification tout en répondant aux besoins en compétences des entreprises.

Le soutien de l'Opco EP



Comment l'Opco EP accompagne les entreprises dans une demande VAE

1. Informer et orienter

Selon la situation, l'entreprise et le salarié peuvent être orientés vers :

- France VAE
- un Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) ;
- un CEP / Point relais conseil VAE
- l'organisme certificateur.

2. Accompagner la mobilisation des financements

L'Opco EP :

- informe sur les financements mobilisables ;
- accompagne l'entreprise dans la mobilisation du financement
- intervient notamment dans le cadre du **Plan de développement des compétences ou de la période de reconversion** ;
- informe sur les possibilités d'articulation avec le **CPF et l'abondement employeur**.

Rester un partenaire tout au long du projet

Les conseillers Opco EP informent les entreprises, mettent à leur disposition des ressources pratiques et les accompagnent dans leurs démarches de VAE.



Pourquoi mobiliser l'Opco EP ?

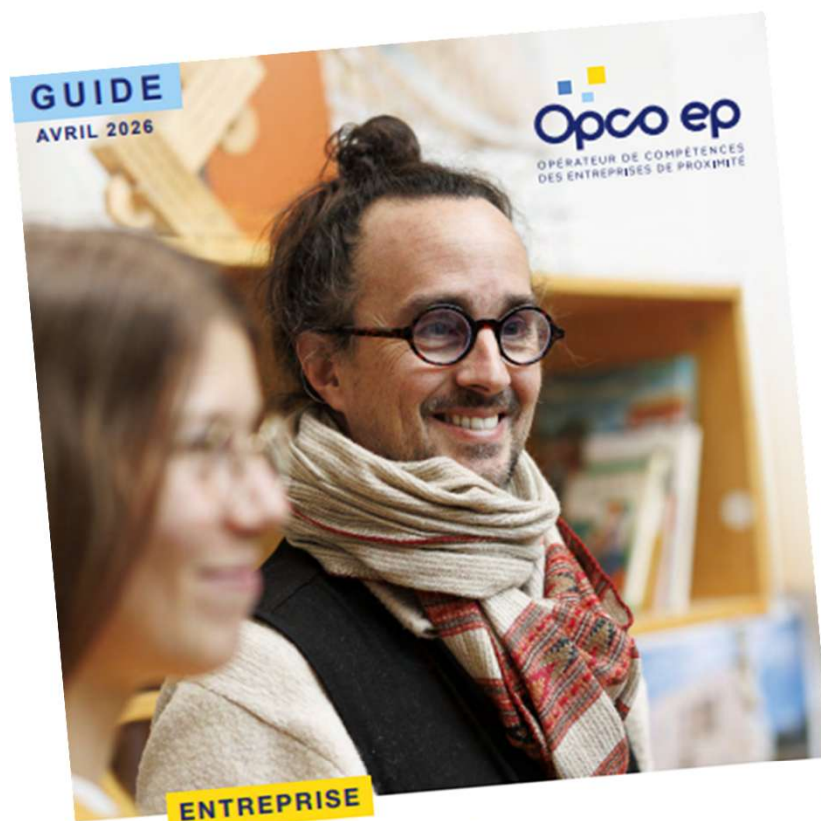
Pour l'entreprise :

- Reconnaître les compétences professionnelles
- Fidéliser et favoriser les mobilités internes
- Répondre à ses besoins de qualification
- Optimiser son budget formation
- Accompagner une VAE individuelle ou collective

Pour le salarié

- Faire reconnaître officiellement son expérience
- Obtenir une certification ou des blocs de compétences
- Sécuriser son parcours professionnel
- Accéder à un niveau supérieur de qualification
- Préparer une évolution ou une reconversion

L'Opco EP est un facilitateur : nous aidons les entreprises à transformer un projet de VAE en un parcours réalisable et financé.



ACCOMPAGNER
LA **VALIDATION DES**
ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE
MODE D'EMPLOI



FAIRE RECONNAÎTRE
SES COMPÉTENCES GRÂCE À
LA **VALIDATION DES**
ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Diapositive 36

BC1

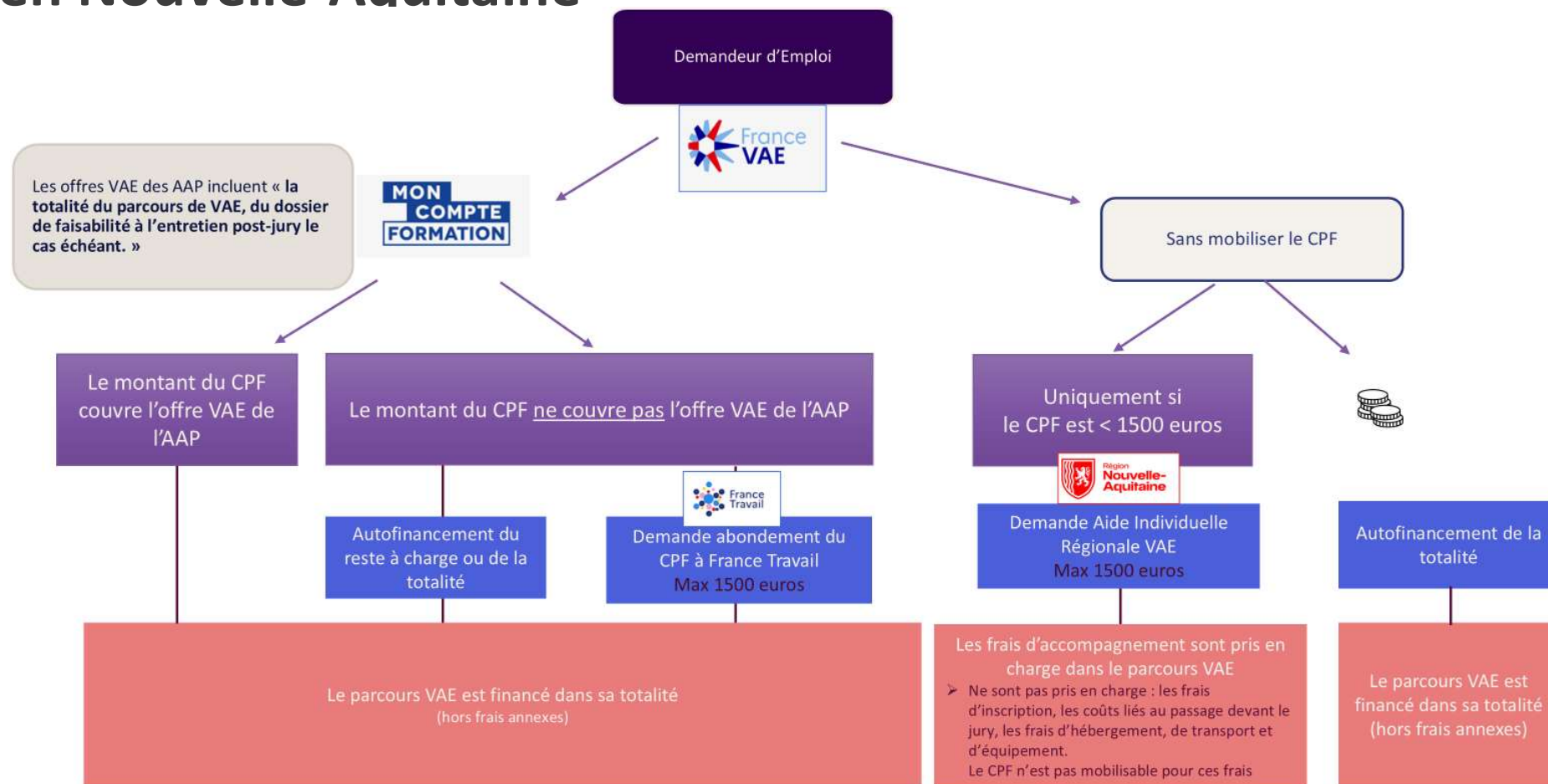
Slide à positionner en dernier pour terminer sur les outils de communication d'Opco EP

Benoit COPPEY; 2026-09-04T06:41:54.159

Exemple d'abondement par France Travail

Pascale Pinaud
Direction des Opérations France Travail Nouvelle-Aquitaine

Financement des parcours VAE, des demandeurs d'emploi en Nouvelle-Aquitaine



L'aide du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Barbara Bargues
*Chargée de mission Insertion et Evolution Professionnelle
région Nouvelle Aquitaine*



L'aide Individuelle Régionale à la VAE (AIR VAE) en Nouvelle-Aquitaine

Les conditions d'accès à l'AIR VAE



- Le rôle central du Point Régional Conseil (PRC VAE) :
 - ✓ Dans un souci de sécurisation du parcours, le candidat doit avoir au moins une rencontre avec un conseiller PRC
 - ✓ Le dossier de demande d'aide est déposé par le PRC pour le compte du candidat sur l'appliquatif régional « Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine »
- La priorisation de l'utilisation du CPF :
 - ✓ si le montant disponible de CPF est supérieur ou égal à 1500 € alors, il devra uniquement mobiliser son CPF
 - ✓ si le montant du CPF est strictement inférieur à 1500 €, le candidat pourra solliciter une aide individuelle régionale à la VAE
- Le non-cumul de l'aide individuelle régionale VAE avec le CPF : il ne s'agit pas d'un abondement

L'aide Individuelle Régionale à la VAE (AIR VAE) en Nouvelle-Aquitaine

Les conditions d'attribution de l'AIR VAE



- Ce dispositif s'adresse aux personnes qui résident en Nouvelle-Aquitaine :
 - ✓ sans emploi ou en contrat précaire, inscrites à France Travail Nouvelle-Aquitaine
 - ✓ souhaitant faire valoir, dans le cadre d'un parcours d'évolution professionnelle ou d'accès à l'emploi, son expérience bénévole, associative, syndicale ou politique
 - ✓ Les personnes détenues dans un établissement pénitentiaire
- Les actions d'accompagnement sont réalisées par un organisme certifié Qualiopi VAE visant des certifications inscrites au RNCP et portent :
 - ✓ Sur l'accompagnement en amont du jury (phase 1) : de l'aide au montage du dossier à la préparation au passage devant le jury
 - ✓ Sur l'accompagnement post jury en cas de non-validation ou de validation partielle (phase 2)

L'aide Individuelle Régionale à la VAE (AIR VAE) en Nouvelle-Aquitaine

Les conditions de versement de l'AIR VAE



- Montant de l'aide :
 - ✓ 1500 € maximum pour l'accompagnement jusqu'au jury (phase 1)
 - ✓ 600 € maximum pour l'accompagnement post jury (phase 2)
- Les frais éligibles :
 - ✓ uniquement les coûts pédagogiques dont le coût horaire inférieur à 130 €
 - ✓ Sont exclus les frais annexes tels que les frais d'inscription, les coûts liés au passage devant le jury, les frais d'hébergement, de transport et d'équipements
 - ✓ L'aide est versée directement à l'organisme accompagnateur



Avez-vous des questions?

Merci à nos intervenants !

Mme **Estelle Denis**, Cheffe de projet réforme de la VAE, DGEFP

M. **Philippe Brivet**, Directeur de projets partenariats, CDC

Mme **Céline Czarny**, Directrice générale, Certif Pro

Mme **Marie-Andrée Gersen**, Responsable du Conseil, Opco EP

Mme **Pascale Pinaud**, Chargée de conception et intégration de l'offre de service France Travail

Mme **Barbara Bargues**, Chargée de mission relation emploi, CR Nouvelle-Aquitaine

Prochain rendez-vous

**Déployer la VAE en projet collectif :
enjeux et retours d'expérience pour agir**

Date : **le 26 novembre 2026**, à 14h

Organisation : Carif-Oref Nouvelle-Aquitaine (Cap Métiers) et Auvergne-Rhône-Alpes (Via compétences).

► Calendrier et inscription sur le site du réseau des Carif - Oref,
Onglet « Kit ressources et webinaires ».



**KITS RESSOURCES ET
WEBINAIRES**

Consultez tous les kits ressources
et webinaires

Merci de votre attention !

